



DES AIDES ET DES DISPOSITIFS SOCIAUX INDISPENSABLES

Jenny MASSON Assistante de Service Social

Réseau RELIANCE TOULOUSE(31)

- Présentation du travail de l'assistante de service social au sein d'un réseau de soins palliatifs à domicile: le réseau Relience en Haute Garonne.
- Présentation de l'accompagnement social possible auprès des patients pris en charge, avant l'inclusion, au cours du suivi et après le décès
- Quelques exemples de prise en charge.

Les missions de l'assistante de service social sur un réseau de soins palliatifs

- Accueil, écoute, soutien
- Evaluation
- Information
- Orientation
- Liaison, coordination
- Accompagnement dans les démarches

La couverture de Sécurité Sociale

- S'assurer que le patient possède une couverture social de base et complémentaire:
 - Couverture de base, au besoin CMU ou AME
 - Couverture complémentaire, au besoin CMUC, ACS, recherche d'une mutuelle.

Les dispositifs légaux d'aide au maintien à domicile: l'aide humaine

Moins de 60 ans sans perte d'autonomie

- Mutuelle
- Caisse de sécurité sociale aide ménagère
- CAF

Moins de 60 ans en perte d'autonomie

- Mutuelle
- Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- CPAM (pension d'invalidité et Majoration Tierce Personne)

Les dispositifs légaux d'aide au maintien à domicile: l'aide humaine

Plus de 60 ans sans perte d'autonomie

- Mutuelle
- Caisse de sécurité sociale Aide ménagère pour les actifs
- Caisses de retraite pour les retraités

Plus de 60 ans en perte d'autonomie

- Mutuelle
- Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Les dispositifs légaux d'aide au maintien à domicile:

- **Téléassistance 31:**
 - gratuit en Haute Garonne si personne âgée de plus de 70 ans ou bénéficiaire de l'APA ou bénéficiaire de la PCH.
- **Aménagement du domicile:**
 - Dossier MDPH , demande de PCH aménagement du domicile
 - Bénéficiaire APA, demande de financement aménagement du domicile
 - ANAH
 - Caisses de retraite
- **Portage des repas**

Les dispositifs spécifiques de maintien à domicile des patients en soins palliatifs

- Le Fond National d' Action Sanitaire et Social.
- Critères:
 - Patient pris en charge par le Réseau ou les HAD.
 - Affiliation à certaines caisses de sécurité sociale (principalement CPAM et MSA).
 - Critères de ressources.
 - Dans certains cas aide humaine dispensée par un service d' aide à domicile spécialement conventionné.

Prise en charge du financement de l' aide humaine et du petit matériel et des médicaments non remboursés.

Les dispositifs spécifiques de maintien à domicile des patients en soins palliatifs

- Information et aides aux démarches concernant la demande d'allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie
 - Versé par certaines caisses de sécurité sociale.
 - montant fixé en 2015 à 55,15 € sur 21 jours pour un arrêt de travail complet
 - Montant fixé en 2015 à 27,57€ sur 42 jours en cas de réduction de l'activité professionnelle.

Lorsque le domicile n'est plus adapté.

- Information sur les établissements d'hébergement et leur financement:
 - EHPAD
 - USLD
 - MAS, FAM
- Recherche d'établissement

Autres démarches

- Information et accompagnement dans les démarches concernant l'invalidité et/ou la majoration tierce personne.
- Information et accompagnement dans les démarches pour une demande d'Allocation Adulte Handicapé (AAH).
- Information et accompagnement dans les démarches de demande de pension retraite.
- Information et accompagnement dans les demandes concernant le transport (MOBIBUS)
- Information et accompagnement lors de demande de mesure de protection.
- Mise en relation avec les association de bénévoles.
- Information et accompagnement lors des démarches post décès.

➤ **Merci de votre attention.**